

Erreur contrat de travail

Par Pure, le 20/10/2023 à 19:20

Bonsoir,

Trop content de trouver un boulot pour sortir de la galère en octobre 2022, je n'ai pas verifié correctement mon contrat CDD sachant que mon salaire était au plus bas je n'avais de raison de m'attarder sur cette partie là. Mais maintenant je souhaite quitter l'entreprise j'ai donc repris mon contrat de travail et à ma grande surprise le montant de mon salaire mensuel était de 11 678 euros. Puis-je faire quelque chose à l'encontre de mon employeur?

Avec mes remerciements

Par **P.M.**, le **20/10/2023** à **22:40**

Bonjour,

De toute façon, vous pourrez quitter l'entreprise au terme du CDD s'il est à terme précis...

Suivant le poste occupé, s'il est disproportionné le salaire mentionné ne serait pas retenu et l'employeur pourrait invoquer une erreur matérielle...

Par Marck.ESP, le 21/10/2023 à 14:21

Bonjour

11 678 euros, ou 1678 € mensuels?

Par Pure, le 21/10/2023 à 14:36

Sur mon contrat il est bien mentionné salaire brut mensuel 11 678 €.

Par P.M., le 21/10/2023 à 18:40

Bonjour,

C'est effectivement ce que vous aviez mentionné...

Par Marck.ESP, le 21/10/2023 à 19:00

Merci pour cette précision, j'avais pensé à une erreur de rédaction de votre part, mais c'est bien un chiffre erroné dans l'écriture de votre contrat.

Aucune action n'aboutira, sauf a faire rectifier ce dernier.